



Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail

Les représentants du personnel quittent la séance du 8 décembre 2025 !

ASSEZ DE L'URGENCE PERMANENTE : LA COLLECTIVITÉ DOIT AGIR !

Depuis des mois, nos organisations syndicales alertent sur la dégradation des conditions de travail, le mal-être grandissant et la multiplication des situations de détresse parmi les agents régionaux.

Malgré ces alertes répétées, l'administration est restée sourde.

Un nombre croissant de collègues nous sollicitent pour dénoncer une souffrance réelle, souvent liée à des pratiques managériales ou RH inadaptées, qui renforcent la pression et aggravent les risques psychosociaux.

DES DIFFICULTÉS MASSIVES ET DURABLES

Sous-effectifs persistants, charges de travail en hausse, Déplacements excessifs, horaires éclatés, inégalités d'exposition (femmes, non permanents, 35–64 ans)

La collectivité continue de minimiser les risques psychosociaux, orientant les agents vers les services sociaux ou médicaux au lieu d'assurer son obligation légale de protection.

Cette déresponsabilisation est inacceptable.

UN CLIMAT SOCIAL DÉGRADÉ

Absence de réponses concrètes, dialogue social fragilisé, conditions de travail désormais intenable.

Face à cette situation, nos organisations syndicales considèrent que le seuil d'alerte est franchi.

ALERTE : UNE SOUFFRANCE QUI S'AGGRAVE

Le nombre d'appels d'agents en difficulté augmente fortement.

Il est désormais urgent de :

Prévenir réellement les risques psychosociaux (RPS), restaurer la confiance, garantir des conditions de travail dignes.

CE QUE NOS ORGANISATIONS SYNDICALES RÉAFFIRMENT

La collectivité doit assumer pleinement son rôle d'employeur public.

La santé, la sécurité et la dignité au travail ne sont pas négociables.

Le diagnostic est clair et connu : ce qui manque aujourd'hui, c'est la volonté d'agir.

Faute de réponses, de mesures et de considération, nous refusons de cautionner l'inaction.